

Agglomération d'Épinal

**SANCHEY**

## **Les échos du conseil municipal**

Lors du dernier conseil municipal, il a aussi été question des points suivants :

Contrat engagement éducatif. - Les tarifs de contrat de personnel occasionnel ont été modifiés, subissant une légère augmentation, de sorte que ceux-ci sont les suivants : pour un directeur, le tarif journalier est de 71 € ; pour un animateur possédant le Bafa, il passe de 40 à 52 € la journée et pour un stagiaire non titulaire Bafa, la journée sera tarifée 42 € au lieu de 30 €.

Emploi vacataire. - Le conseil municipal a accepté la proposition du maire concernant l'emploi pour un poste vacataire durant le mois de juillet. Ce poste remplacera le personnel technique, en vacances. Cependant, Patrick Vincent regrettait que ce poste ne soit pas créé lorsque les travaux sont plus importants, notamment lors de la période d'arrosage du fleurissement... Le maire rajoutant que la personne choisie sera la même que l'an passé, celle-ci ayant donné totale satisfaction.

Référent communal ERRE. - Mis en place par l'association des maires ruraux de France, l'opération « La femme, la République, la commune » prévoit la mise en place d'un référent ERRE (Élu rural relais de l'égalité) sur les communes, celui-ci serait à l'écoute des problèmes rencontrés par les femmes sur son secteur. À l'issue d'un tour de table, aucune candidature n'a été constatée...

Tarifs des repas à l'ALSH.- Pour la prochaine session de l'ALSH (accueil loisir sans hébergement), c'est le Resto de la Plage qui a été choisi pour la prestation des repas. Le coût de celui-ci, pour les enfants extérieurs au RPI, sera de 9 € ; 5,80 € pour les Sanchéens et Calmosiens (5,30 € l'an passé). Les inscriptions seront prises prochainement, celles-ci étant limitées à 49 enfants. Les élus rappelaient que faire travailler des entreprises locales était une des priorités communales.

Participations financières. - Les cotisations suivantes ont été acceptées par le conseil municipal : 133 € à l'association des communes forestières ; 1 000 € pour la Compagnie des Joli(e) s Mômes ; 100 € au CAUE ; sortie de l'ALSH au Parc du Petit Prince 588 € et à la Ferme Aventure 1 150 €.